

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à 19 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle de conférence de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BILLAUX Béatrice ; BOUTIER Yvon (*suppléant*) ; BURLOT Gilbert ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE SAOUT Aurélie ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUIILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; TERTRAIS Isabelle (*suppléante*) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à GOUAULT Jacky ; CALLONNEC Claude à LE CREFF Jacques ; CONNAN Josette à CLEC'H Vincent ; GAUTIER Guy à GUILLOU Rémy ; GOUDALLIER Benoît à LE GOFF Philippe ; INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUÉROU Annie à LE GAOUYAT Samuel ; LE MOIGNE Yvon à SALLIOU Pierre ; PIRIOU Claude à LE BIANIC Yvon ; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne ; TALOC Bruno à BURLOT Gilbert ; ZIEGLER Evelyne à LE MEAUX Vincent.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BEGUIN Jean-Claude ; BOÉTÉ Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; DUPONT Frédéric ; KERHERVÉ Guy ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GRAET Karine ; LE LAY Tugdual ; LE VAILLANT Gilbert ; MOZER Florence ; QUENET Michel ; SAMSON-RAOUL Caroline ; VAROQUIER Lydie ; DUMAIL Michel ; PAGNY Gilles ; RASLE-ROCHE Morgan ; BOULANGER Servane ; GRAEBER Sophie ; CADUDAL Véronique ; CHAPPÉ Fanny.

Nombre de conseillers en exercice :	88 Titulaires - 43 suppléants
Présents	49
Procurations	14
Votants	63
Absents	25

DEL2024-12-305

MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION POUR LA LOCATION DE LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'ARMOR À L'ARGOAT GUINGAMP

Guingamp-Paimpol Agglomération a entrepris des travaux de rénovation au 11 rue de la Trinité à Guingamp et dispose maintenant d'une salle de conférence « de l'Armor à l'Argoat ». L'inauguration de cette dernière a eu lieu le 21 septembre 2024.

Cet espace est destiné à la tenue des Conseils d'agglomération, des Conférences des Maires et autres réunions ou commissions de l'agglomération.

En fonction des disponibilités et sur demande formelle cette salle peut être mise à la location (un délai de prévenance d'un mois minimum est souhaité). Une convention ainsi qu'un état des lieux seront établis pour toutes utilisations.

Considérant que la salle peut être mise à disposition gratuitement dans le cadre d'un partenariat spécifique, et qui ferait apparaître explicitement la valorisation de cette mise à disposition ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Fixe le prix, non soumis à la TVA, de la location de la salle de l'Armor et l'Argoat comme suit :

	TTC €
TARIF JOURNEE	950 €
TARIF ½ JOURNEE	550 €
PRESTATIONS TECHNIQUES	
<i>Forfait déplacement sur site</i>	180 €
<i>Prestation d'exploitation entre 8h et 19h</i>	100 €/heure
<i>Prestation d'exploitation de 6h à 8h ou de 19h à 21h</i>	120 €/heure

- Convient que, dans le cadre d'un partenariat spécifique, la salle pourra être mise à disposition gratuitement, sous réserve de la valorisation en nature de celle-ci ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document ayant trait à cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Hervé RANNOU